



COMMUNE DE CHENENS

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION DU PAL

Annexe 5 RCU

DISTANCES MINIMALES DES CONSTRUCTIONS

Dossier d'enquête publique

Date : Février 2024

LEGENDE

Distance minimale des constructions depuis le bord de la chaussée

- 10.00 mètres
- 9.00 mètres
- 7.00 mètres
- 6.00 mètres
- 5.00 mètres

Hierarchie du réseau routier

- Route collectrice
- Route de desserte
- Route de liaison
- Route de principale

Informations indicatives

- Zone à bâtir

Références

Données de la carte :
© Etat de Fribourg

Mise à jour du cadastre :
Octobre 2023

Données du plan :



Urbasol

Rte de Sallers 4 - CH-1702 Giviez - t +41 26 486 22 33 - www.urbasol.ch

